

RÈGLES

RAISONS

MESURES D'ENCADREMENT EN SANCTIONS ÉDUCATIVES

1

RESPECT EN GESTES, EN PAROLES ET EN ATTITUDE

Comportements attendus

Je respecte tous les individus en gestes, en paroles et en attitude.
Je m'engage à collaborer avec tout le personnel de l'école, en tout temps, lorsque je suis interpellé.

Chaque individu a droit à la vie, ainsi qu'à la sécurité, à l'intégrité et à la liberté de sa personne. (Charte des droits, article 1)

Avoir droit à un climat sain et harmonieux
Favoriser des relations saines avec les autres
Apprendre à vivre en société
Faire preuve de savoir-vivre

Avertissement verbal
Appel aux parents
Arrêt d'agir au local d'encadrement (réflexion)
Rencontre avec les parents
Lettre d'excuses
Rencontre avec le policier éducateur
Geste réparateur
Suspension interne ou externe
Rencontre avec un intervenant, enseignant, direction

2

TENUE VESTIMENTAIRE

Comportements attendus

Je m'habille de façon convenable, en tout temps.
Une tenue est convenable si les parties intimes sont recouvertes par un vêtement et si les sous-vêtements sont recouverts par un vêtement.
La tenue est adaptée à l'activité d'apprentissage en cours (ex: tenue de sport en éducation physique, samau en science).
Il n'est pas permis de porter un couvre-chef en classe.
Il n'est pas permis d'apporter un manteau ou un sac quelconque en classe.
J'apporte seulement le matériel nécessaire en classe.

Démontrer un respect de soi et des autres
Adapter sa tenue aux valeurs du milieu scolaire
Assurer un environnement sain et sécuritaire

Changement des vêtements non convenables
Retour à la maison pour se changer
Retour au casier pouvant occasionner un retard en classe
Exclusion à une activité, si la tenue vestimentaire n'est pas convenable

3

MATÉRIEL ET ENVIRONNEMENT

Comportements attendus

Je participe activement à garder le matériel et l'environnement propre, en ordre et en bon état.
J'adopte des comportements écologiquement responsables.

Se donner un milieu de vie propre et agréable en utilisant le bien commun de façon responsable
Former des citoyens responsables

Geste réparateur/conséquence logique
Arrêt d'agir au local d'encadrement (réflexion)
Compensation financière (vol ou vandalisme)
Plainte au service de police
Retenue du midi ou du soir

4

SÉCURITÉ

Comportements attendus

J'agis de façon à assurer ma sécurité et celle des autres.
Je me déplace calmement en marchant; il est interdit de se bousculer et de crier.
Je circule avec mon agenda, lors d'une sortie de classe.
Je présente ma carte étudiante lorsqu'on me le demande.
Dans les corridors, je reste debout et je n'entrave pas la circulation (aucun matériel scolaire sur le plancher).
Les attroupements et la flânerie sont interdits.
Je quitte le terrain de l'école, à 15 h.

Créer un climat sain et harmonieux
Favoriser les déplacements sécuritaires dans l'école

Avertissement
Plan d'accompagnement (déplacements limités)
Rencontre avec un intervenant, un enseignant, la direction
Suspension interne ou externe
Arrêt d'agir au local d'encadrement (réflexion)
Contravention pour avoir troublé la paix (attroupement, bousculade, cris)
Retenue du midi ou du soir (réflexion)

5

APPAREILS ÉLECTRONIQUES

Comportements attendus

Les appareils électroniques (cellulaire, caméra, montre intelligente, etc.) doivent demeurer dans le casier, en tout temps, dès l'arrivée à l'école, et jusqu'à la fin de la journée. Ils ne peuvent pas être utilisés dans l'école.
Il m'est interdit d'apporter et d'utiliser des appareils électroniques et des écouteurs en classe, sauf pour des fins pédagogiques, avec l'accord des enseignants.
En tout temps, il est interdit de prendre des photos et de filmer, à moins d'avoir la permission d'un adulte, dans le cadre d'un projet quelconque.

Assurer la sécurité, l'intégrité et le respect des autres
Éviter de déranger le déroulement des cours

Premier manquement : avertissement et confiscation de l'appareil ou des écouteurs (remis à la fin de la journée au secrétariat)
La possession/utilisation du cellulaire en salle de classe pendant une évaluation = note de 0.
Manquements suivants : confiscation de l'appareil ou des écouteurs (appel aux parents qui devront se déplacer à l'école pour récupérer le tout au secrétariat, pendant les heures d'ouverture : 7 h 30 à 15 h 30)

6

ASSIDUITÉ

Comportements attendus

Je suis présent à l'école et j'assiste à tous mes cours;
Je suis ponctuel en tout temps et je suis prêt.e à travailler au son de la deuxième cloche.
J'apporte en classe tout le matériel dont j'ai besoin.

Favoriser ma réussite scolaire
Développer mon autonomie et mon sens des responsabilités
Développer de bonnes attitudes de travail
Respecter les autres
Éviter de déranger le déroulement des cours

Rencontre avec un intervenant, enseignant, direction
Contrat de fréquentation
Signalement à la DPJ
Retenue du midi ou du soir (prise de temps et réflexion)

ANNEXE AU CODE DE VIE

Mesures de soutien et de conséquences

L'application des mesures de soutien et de conséquences s'effectue à la suite de l'analyse du profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements de celle-ci.

Tout comportement pouvant compromettre la sécurité ou l'intégrité, présenter un danger ou constituer une infraction à une loi sera référé aux ressources concernées (ex. : parents, DPJ, service de police, etc.) et se verra attribuer une suspension externe par la direction. Toutes situations de ce type, d'un élève envers un adulte de l'école, ne seront pas tolérées. L'élève se verra suspendu, voire expulsé, selon la gravité de la situation ou de l'acte.

Écart de comportement majeur

Les comportements majeurs ci-bas énumérés concernent les agissements inacceptables en lien avec le code de vie de l'école.

Ce genre de comportements engendrent une suspension externe immédiate par la direction d'une durée minimale d'une journée. Le retour de suspension se fait au moment déterminé par la direction en concertation avec l'équipe d'intervention. Les parents et l'élève doivent se présenter au moment indiqué.

Comportements

- Propos haineux, racistes, sexistes, homophobes
- Violence physique (bataille, coup dirigé)
- Intimidation (après analyse de la situation par l'équipe TES)
- Insubordination grave envers un adulte de l'école
- Manque de collaboration nécessitant une intervention du gardien de sécurité
- Vapoter ou fumer à l'intérieur de l'établissement
- Vapoter ou fumer sur le terrain de l'établissement
- Consommation ou doute raisonnable de consommation
- Menace
- Expulsion du local d'encadrement (respect et collaboration)
- Vol ou vandalisme

Interventions

1. Arrêt d'agir immédiat
2. Suspension par la direction
3. Communication aux intervenants concernés par l'élève
4. Analyse de la situation rapportée
5. Retour avec les parents, l'élève, TES et autres intervenants
6. Réintégration en classe avec contrat d'engagement signé par l'élève et ses parents (si jugé nécessaire par l'équipe) et diffusé aux intervenants concernés

La suspension d'une journée par la direction est une sanction minimale qui pourrait s'étendre à plusieurs jours (allant jusqu'à 5 jours consécutifs). La direction peut prolonger la durée de la suspension, à la suite du retour avec l'élève et ses parents. En cas de deuxième manquement, une autre conséquence pourrait s'ajouter à la suspension externe. Celle-ci serait déterminée selon le profil de l'élève, avec concertation de tous les intervenants concernés.

☐ **J'ai pris connaissance du code de vie de l'école et de l'annexe au code de vie.**

Signature de l'élève : _____

Signature du parent 1 : _____

Signature du parent 2 : _____